

BATIGERE

**AVENANT N° 5 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 3 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;
- UES BATIGERE SERVICES ;
- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, Mme Josette CHARLOIS et M. Michel TESTA, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE et M. Jean-Pierre NELH, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, MM. Patrick TOUSSAINT et Serge BREMEC, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM, M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour FO, MM. Eric SAINT-POL et Michel BIENCOURT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, MM. Alain HEINZ et Christian LAVALLE, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES BATIGERE SERVICES :

- Pour la CFE/CGC, M. Alain TARON, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES ;
- Pour la CFTC, M. Roland CAMUT, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES,

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;
- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

A la suite de la signature d'un avenant à l'accord de formalisation de l'UES CILGERE intégrant :

- au 1^{er} juillet 2005, CILGERE LORRAINE, CILGERE EST, CILGERE INTERENTREPRISES, CILGERE ENERGIES, CILGERE CENTRE EST, CILGERE NORD
- au 1^{er} septembre 2005, CILGERE RESSOURCES,

Et à la suite de la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES CILGERE intégrant ces structures dans le périmètre de l'accord d'intéressement,

Les signataires du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE se sont rapprochés afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Les personnes morales ayant intégré l'UES CILGERE au 1^{er} juillet 2005 et au 1^{er} septembre 2005 par avenant à l'accord de formalisation de l'UES CILGERE sont intégrées dans le périmètre de l'accord de Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE, à savoir :

- CILGERE LORRAINE,
- CILGERE EST,
- CILGERE INTERENTREPRISES,
- CILGERE ENERGIES,
- CILGERE CENTRE EST
- CILGERE NORD,
- CILGERE RESSOURCES.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

Les salariés des structures ainsi intégrées bénéficient des dispositions du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE à compter de leur intégration à l'UES CILGERE.

ARTICLE 3 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en cinq exemplaires à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz, le 8 novembre 2005 en 9 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant l'UES BATIGERE, l'UES SERVICES, l'UES CILGERE, Pour les organisations syndicales représentatives du personnel des 3 UES :

M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

UES BATIGERE :

- CFE/CGC :
Mme Josette CHARLOIS

M. Michel TESTA

- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE

M. Jean-Pierre NELH

- CFTC :
M. Patrick TOUSSAINT

M. Serge BREMEC

- SNPHLM
M. Laurent L'HOMEL

- FO :
M. Eric SAINT-POL

M. Michel BIENCOURT

- CGT :
M. Alain HEINZ

M. Christian LAVALLE

UES BATIGERE SERVICES :

- CFE/CGC :
M. Alain TARON

- CFTC :
M. Roland CAMUT

UES CILGERE :

- SNUHAB - CFE/CGC :
Mme Marie KINNE

- CFTC :
M. Paul OLESZCZAK

ANNEXE : Liste des personnes morales composant les 3 UES